


  
**Situation et lutte**
  
**contre le moustique tigre**
  
**en Corrèze**

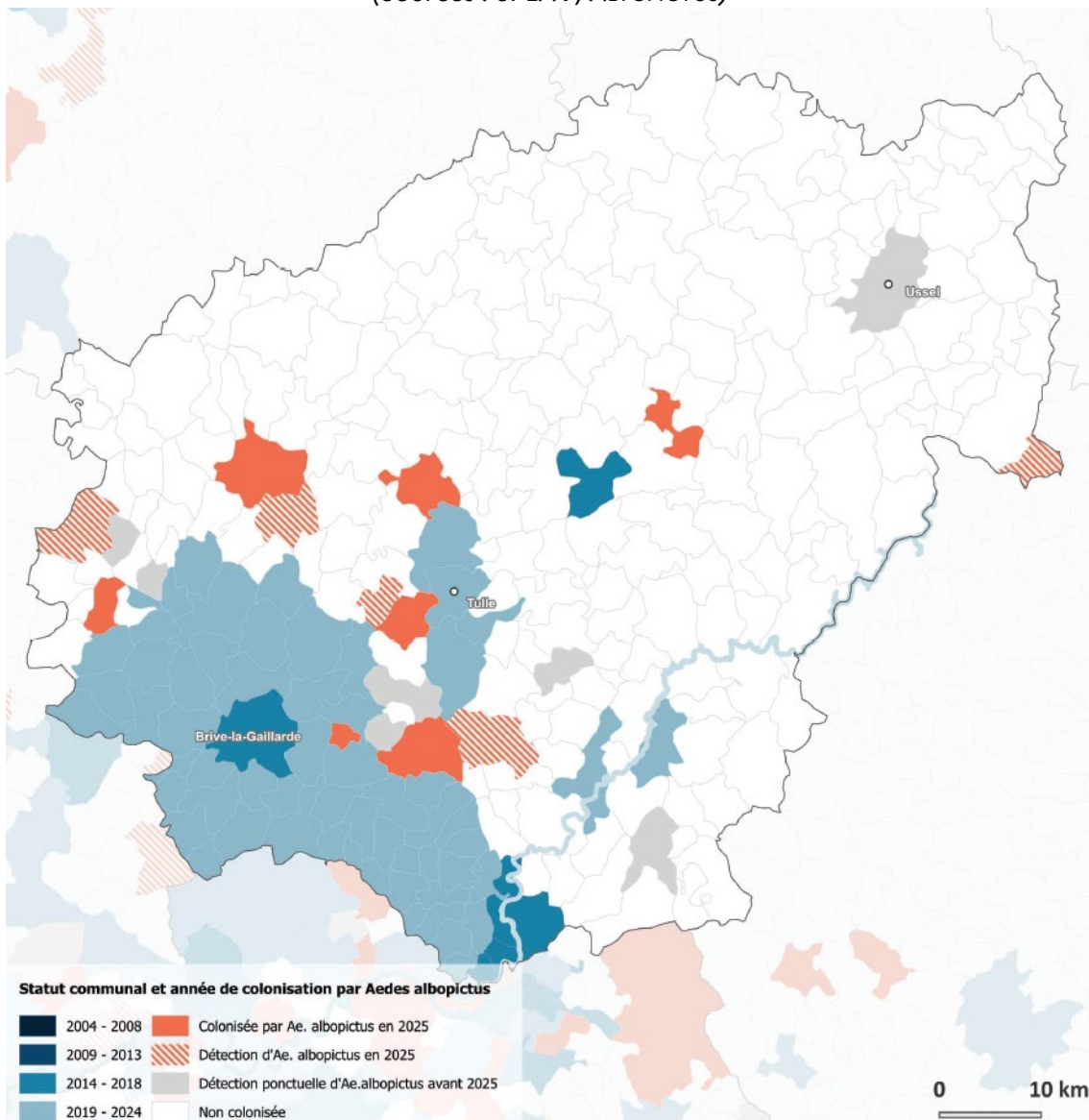
**Point de situation en 2025**

**Evolution de l'implantation du moustique tigre en Corrèze**

Le moustique tigre poursuit sa progression dans le département de la Corrèze. En 2025, sept nouvelles communes ont été colonisées portant à 74 le nombre de communes colonisées (données janvier 2026). 61 % de la population totale de la Corrèze est donc confronté à ce moustique.

Le classement des communes comme « colonisées » se fait après analyse entomologique mais le moustique tigre est très probablement présent dans d'autres communes non répertoriées à ce jour. L'extension du moustique est inévitable et l'ensemble des communes de Corrèze sera, à terme, colonisée à des densités plus ou moins importantes en fonction de l'efficacité des actions de luttes locales.

*Historique de la colonisation du département par le moustique tigre (Aedes albopictus)*  
 (Sources : SI-LAV, ALTOPICTUS)



## Situation épidémiologique 2025 dans le département de la Corrèze

L'ARS surveille, avec Santé Publique France, les cas humains de dengue, chikungunya et Zika (via le système de déclaration obligatoire).

Dans le département de la Corrèze, **dix personnes ayant contracté une de ces maladies virales (appelées également arbovirose) à la suite d'un voyage ont été prises en charge par les services de l'ARS en 2025**. La gestion de ces cas a donné lieu à la réalisation de **dix enquêtes environnementales et douze enquêtes entomologiques** autour des lieux qu'ils avaient fréquentés. Ces enquêtes ont entraîné, cette année, la réalisation de trois traitements de lutte anti-vectorielle sur les communes de Tulle, Beynat et Le Pescher en juin 2025 (versus 1 traitement à Brive-la-Gaillarde en 2024 ; 2 traitements en août 2022 sur les communes de Brive-la-Gaillarde et de Malemort et 0 traitement en 2023).

Pour l'année 2025, et pour la première fois dans le département de la Corrèze, **17 cas autochtones** ont également été dénombrés, avec un foyer de transmission localisé à Brive-la-Gaillarde. Il s'agit de personnes ayant contracté le chikungunya et ne présentant pas de notions de voyages. Afin d'éviter une propagation du virus plus large, sept sessions de traitements ont été organisées par les services de l'ARS, soit l'équivalent de 23 traitements adulticides, entre le 17 septembre et le 13 octobre 2025. L'aide des mairies pour le bon déroulé des opérations a été à chaque fois précieuse.

Comme elle l'a fait depuis 2020, l'ARS assurera au printemps 2026 **l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants** potentiels du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale).

Le nombre de cas importé est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre.

## Organisation de la surveillance du moustique tigre et des cas d'arboviroses

L'ARS assure la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains (si nécessaire). Dans le territoire de la Corrèze, **Altopictus et Qualyse sont les opérateurs privés en charge de cette mission** de surveillance du moustique et de la réalisation des enquêtes et traitements parfois nécessaires autour des cas, dans le cadre d'un marché passé avec l'ARS.

En Corrèze, la surveillance en 2025 s'est traduite par le déploiement d'un **réseau de 27 pièges pondoirs** (39 pièges avec le redéploiement) par ces opérateurs pendant la saison active du moustique, d'avril à novembre, sur :

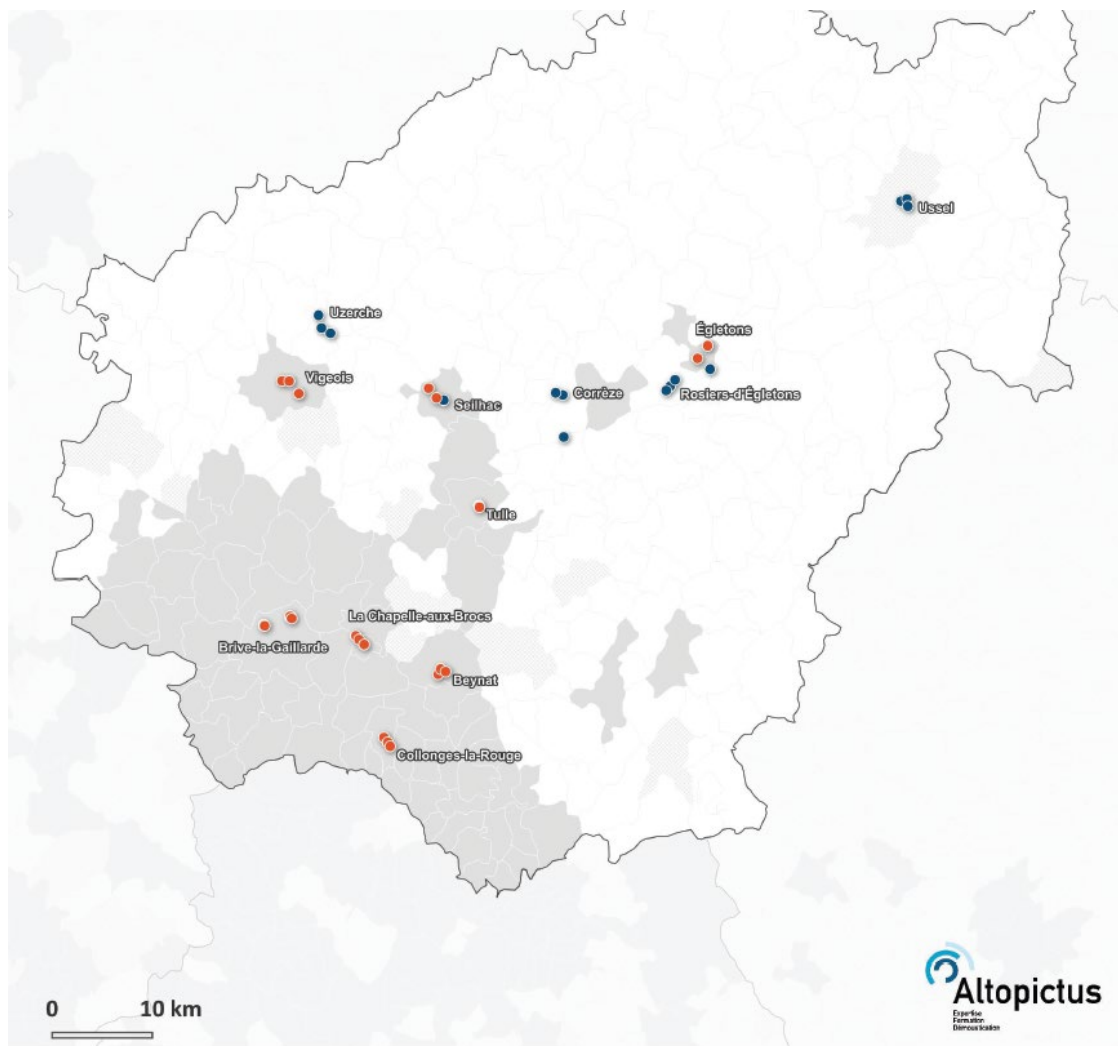
- 9 communes : Beynat, La Chapelle-aux-Brocs, Corrèze, Egletons, Rosiers-d'Egletons, Seilhac, Ussel, Uzerche, Vigeois (3 pièges par commune) ;
- 3 sites sensibles : le centre hospitalier de Brive, la clinique des Cèdres, également à Brive, ainsi que le centre hospitalier de Tulle (3 pièges chacun) ;
- 1 site touristique : la commune de Collonges-la-Rouge (3 pièges).

35% des pièges ont été toujours négatifs (principalement ceux situés en Haute-Corrèze).

Environ un tiers des relevés de 2025 sont positifs avec un pic d'œufs comptabilisés au mois de septembre.

# Situation et lutte contre le moustique tigre en Corrèze

Résultats de la surveillance par pièges pondoirs en 2025 dans le département  
(source : QUALYSE, réalisation : ALTOPICTUS).



#### Statut des communes

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- ◐ Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- ◑ Colonisée par *Ae. albopictus*

#### Résultats des pièges

- Piège toujours négatif en 2025
- Piège positif au moins une fois en 2025

#### Type de piège

- △ Piège à imago
- Piège pondoir

La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne (<https://signalement-moustique.anses.fr>).

En Corrèze, **38 signalements de particuliers** ont été réalisés au cours de la saison 2025. Sur ces 38 signalements, 27 l'ont été depuis des communes colonisées et 11 ont conduit à des investigations complémentaires. Sur les **11 signalements expertisés** par Qualyse, 10 correspondaient à *Aedes albopictus*. Ils provenaient de communes voisines de communes déjà colonisées excepté un signalement isolé positif sur la commune de Bort-les-Orgues.

Pour les communes qui ne sont pas encore officiellement colonisées par le moustique tigre, chaque citoyen est invité à signaler le moustique tigre sur le site internet suivant :

[https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/)

# Situation et lutte contre le moustique tigre en Corrèze



La participation citoyenne est restée plutôt faible tout au long de la saison, mais a connu un fort pic au mois d'août. Cette tendance reste plus ou moins similaire aux années passées avec un pic de signalements généralement situé en juillet, août ou septembre.

## Information et mobilisation sociale

En 2025, plusieurs actions ont été mises en œuvre sur le territoire de la Corrèze :

- une **formation à destination des communes** le 13 mai 2025. Les communes de Lanteuil, Naves, Saint-Julien-Maumont, Ligneyrac, Noailhac, Saint-Cernin de Larche, Brive et Végennes ont ainsi été formées ;
- une deuxième **formation, toujours à destination des communes** le 20 mai 2025. Les communes de Lissac-sur-Couze, Nespouls, Saint-Aulaire, Brignac-la-Plaine, Saint-Pantaléon-de-Larche, Laguenne-sur-Avalouze, Mansac et Tulle ont ainsi été formées.
- une mise à disposition de l'**exposition « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZZition »** aux communes de Donzenac, Varetz, Saint-Aulaire et Brive, ainsi qu'à Haute-Corrèze Communauté. Destinée au grand public, cette exposition est mise à disposition des collectivités, soit par prêt, soit par acquisition. Elle se compose de 9 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos). Il est possible de réserver cette exposition en adressant une demande à [ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr).
- un **webinaire d'information sur le moustique tigre et les enjeux de la lutte anti-vectorielle** organisée par le Conseil Territorial de Santé de la Corrèze, le 10 juillet 2025 à destination des professionnels de santé ;
- à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, un **webinaire d'une journée intitulé "Moustique tigre : ne baissons pas les bras ! Maintenir la mobilisation sociale dans la durée "** qui s'est déroulé, le 16 octobre 2025. L'ensemble des présentations et synthèses de cette journée sont disponibles sur le site de Graine Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.graine-nouvelle-aquitaine.fr/missions-et-actions/information-ressource/173-moustique-tigre.html>

De nouvelles actions d'information, de sensibilisation et de formation seront organisées en 2026.

Le communiqué de presse et le dossier de presse régional sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le kit de communication pour les collectivités (check-list des bons gestes à adopter, article clé en main, ...) et bien d'autres informations encore ! <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>

**Situation et lutte  
contre le moustique tigre  
en Corrèze**



**Chiffres clés sur les enjeux et la situation en Corrèze**

Surveillance du moustique en Corrèze en 2025 :

- **27 pièges pondoires** répartis sur le département
- **11 signalements citoyens** reçus et expertisés au cours de la saison, via la veille citoyenne
- **7 nouvelles communes colonisées soit 74 communes colonisées à ce jour ; 61% de la population officiellement confrontée à ce moustique.**

Surveillance épidémiologique en Corrèze en 2025 :

- **3 cas importés de dengue** (dont 1 de passage dans le département) et **7 cas importés de chikungunya** (dont 4 cas de passage dans le département) gérés ;
- **1 foyer de 17 cas autochtones de chikungunya** centré autour de la ville de Brive ;
- **12 enquêtes entomologiques ;**
- **26 traitements de démoustication à visée sanitaire.**

Perspectives 2026 :

Maintien de la surveillance renforcée et opération de sensibilisation et de formation des élus et du personnel communal sur les territoires nouvellement colonisés.